

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.59233 (2020/X)
Etat membre	France
Numéro de référence de l'Etat membre	
Nom de la région (NUTS)	FRANCE
Organe octroyant l'aide	Centre national du cinéma et de l'image animée 291 bld Raspail, 75675 Paris Cedex 14 www.cnc.fr
Titre de la mesure d'aide	Fonds d'indemnisation pour l'interruption ou l'abandon des tournages d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles liés à l'épidémie de Covid-19
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Règlement général des aides financières du CNC Articles 911-3 à 911-13 RGA Délibération n° 2020/CA/19 du 1er octobre 2020 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.57601
Durée	01.10.2020 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	-
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 50 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Regimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
https://www.cnc.fr/professionnels/code-du-cinema-et-de-limage-animee-et-reglement-general-des-aides-financieres-du-centre-national-du-cinema-et-de-limage-animee-rga_124252